

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Activités Sportives ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 MAI 2022	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Événements	5
3.	UCI/UEC	5
4.	Ministère	5
5.	ANS	6
6.	CNOSF/COJO	6
7.	Activités fédérales	6
8.	Ressources humaines	7
9.	Point numérique	8
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	9
1.	Président de la LNC	9
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	10
3.	Directeur technique national	12
V.	RÉFORME DES LICENCES	17
VI.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	18
VII.	COMMISSIONS	20
1.	VTT	20
2.	BMX	21
3.	Route	22
4.	Commission Nationale Pro Féminin	22
VIII.	FINANCES	23
IX.	POINT PARIS 2024	27
X.	ÉPREUVES OFFICIELLES	27
XI.	QUESTIONS DIVERSES	28

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif et se réjouit du retour de Sylvain DUPLOYER au sein de l'instance.

Il introduit Tom BOUCHARÉ, étudiant en première année de BTS, qui effectue un stage auprès de Magali DELLA SCHIAVA et qui assistera à la séance de ce jour.

Enfin, il indique que Marc TILLY et lui-même quitteront la séance à 15 heures 45 pour se rendre aux Championnats ultramarins qui se tiendront à la Réunion les 11 et 12 juin 2022. En conséquence, le Secrétaire général assurera la fin du Bureau Exécutif.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 MAI 2022

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 12 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

En préambule, le Président tient à rappeler qu'il est absolument essentiel que tous les documents ayant trait aux différentes interventions des participants soient disponibles sur le SharePoint de la Fédération en amont des réunions du Conseil Fédéral, organe de contrôle de la FFC,

Yannick POUEY ajoute que le respect des délais est un élément fondamental dans le bon fonctionnement de la Fédération.

Le Président salue les trois victoires d'étape au Giro d'Arnaud DÉMARE, celles d'Alexis VUILLERMOZ et de David GAUDU sur le Critérium Dauphiné, ainsi que la victoire de Juliette LABOUS au Tour de Burgos (World Tour).

Quant à Anthony JEANJEAN, il a décroché la troisième place à la Coupe du Monde de Freestyle Park de Montpellier. Cet événement a permis de constater la progression extraordinaire de son niveau dans les figures.

1. Statistiques

Yannick POUEY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 107 146 au 31 mai 2022, soit une augmentation de 10,99 % par rapport au 31 mai 2021. Pour rappel, le nombre de licenciés s'établissait à 102 064 à la fin de l'exercice précédent.

La très grande majorité des Comités Régionaux ont dépassé le nombre de licences qu'ils avaient atteint au 30 septembre 2021. En métropole, seul le comité Sud PACA est en deçà, mais il devrait atteindre ce seuil dans les prochaines semaines. Il en est de même pour la Guadeloupe, la Martinique, la Nouvelle-Calédonie, et Mayotte, comités qui ont leurs spécificités. À noter que Tahiti accuse un retard un plus notable, retard qu'il conviendra d'analyser et de comprendre.

Le Président note que ce retard est probablement imputable à un manque d'éducateurs pour le BMX où le développement avait été très marqué. Le prochain Conseil d'Outremer permettra d'appréhender plus finement les raisons de ce retard.

Yannick POUHEY indique que le nombre de licenciées s'élève à 12 435, soit 11,6 % des licenciés. La progression demeure constante.

Toutes les disciplines sont en progression :

- Cyclisme dit traditionnel : +11,77 % ;
- VTT : +10,60 % ;
- BMX : +9,34 % ;
- autres disciplines : +57,14 %.

Par ailleurs, certaines disciplines qui connaissaient quelques difficultés affichent une forte progression, telles que la Route (+5 043 licenciés) et le VTT Cross-country (+1 586 licenciés).

Les catégories de licences sont également en hausse :

- Compétition : +16,41 % ;
- Apprentissage-Bien être : +9,93 % ;
- Loisirs et Performance : +0,40 %. S'agissant plus précisément des licences Loisir, elles accusent un recul de 15,11 %, soit 1 117 licenciés. Une réflexion devra être menée afin de comprendre les raisons de ce recul ;
- Staff : +14,37 % ;
- Staff Pro : +7,34 %.

Les moins de 18 ans connaissent une progression de 4 205 licenciés, dont 792 jeunes femmes.

Quant aux arbitres, ils sont 133 licenciés de plus, dont 87 femmes. Bien que la progression de cette catégorie de licence soit plus importante que ces dernières années, il conviendrait de s'interroger sur une éventuelle réforme de l'arbitrage dans certaines épreuves, afin de pallier la pénurie d'arbitres.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licenciés s'élève à 107 575 au 8 juin 2022, et qu'il est de 108 453 dans Cicleweb. Les licenciées progressent dans tous les Comités Régionaux.

De manière générale, le nombre de licenciés est plus élevé que celui des années 2020 et 2021, et tend à rejoindre celui de 2019.

S'agissant de la baisse des licences Loisir, il semblerait qu'elle soit liée à l'uniformisation des tarifs qui a entraîné un transfert sur les licences Encadrement et Cyclosporatives. Une analyse plus fine concernant ce point sera présentée lors du prochain Bureau Exécutif.

Le Président confirme l'intérêt de comprendre les raisons de la baisse des licences Loisir. Il tient à saluer la remontée générale des licences : il s'agit d'un élément particulièrement positif pour la Fédération.

2. Événements

Le Président indique que les travaux concernant les appels d'offres pour les Jeux olympiques Paris 2024 se poursuivent. Lesdits travaux ont trait notamment à la préparation du contrat avec le COJO, aux aspects juridiques et de gouvernance du groupement FFC/UCI/ASO.

En ce qui concerne les Championnats du monde 2027 et la candidature commune de la Haute-Savoie et de la FFC, les temps de travail sont nombreux et réguliers. Une réunion aura lieu le 20 juin avec l'UCI durant laquelle plusieurs sujets, tels que les assurances et les garanties, seront abordés. Le Conseil départemental de la Haute-Savoie organisera une séance plénière et publique le 25 juillet afin de délibérer sur le contrat afférent. Quant à l'attribution du contrat par le Comité directeur de l'UCI, elle aura lieu au mois de septembre.

Un échange s'engage ensuite entre les membres du Bureau Exécutif et le Président de la LNC au sujet du projet de « Tour des Pays de la Loire » professionnel. La FFC et son Président affirment leur volonté de développer la capacité organisatrice de la Fédération dans tous les domaines et entendent exercer toutes les prérogatives afférentes. De son côté, le Président de la LNC fait valoir qu'il s'agit d'une divergence d'interprétation de la Convention qui lie la LNC à la FFC, mais qu'il convient de poursuivre le dialogue afin d'éclaircir ce type de différend.

Le Président tient à remercier les équipes et les organisateurs qui ont œuvré à la préparation des dernières manifestations officielles, telles que les Championnats de France Masters à Foix, la Coupe du monde de Freestyle Park et Flat à Montpellier, la Coupe du monde de descente à Lourdes et la Coupe du monde de Gravel à Millau.

3. UCI/UEC

Le Président explicite que des négociations visant à renforcer les actions en matière de lutte contre le dopage sont en cours avec l'ITA. Le monde du cyclisme professionnel et l'UCI partagent la même volonté d'avancer sur ce sujet.

Aucune nouvelle épreuve ne sera admise dans le World Tour pour 2023 : les candidatures espagnoles et belges ont été rejetées, car le conseil du cyclisme professionnel considère que le nombre de jours de course (172) est suffisant. À noter que 24 % des jours de course se passent en France, et que la France, la Belgique, l'Italie et l'Espagne représentent environ les 2/3 du nombre d'épreuves et de jours de course. David LAPPARTIENT a annoncé que l'UCI préparait une réforme plus ambitieuse du système World Tour à l'horizon 2026 avec pour objectif la création d'un modèle économique plus ambitieux.

4. Ministère

Le Président salue la nomination de Madame Amélie OUDÉA-CASTÉRA en tant que ministre des Sports, des Jeux olympiques et paralympiques.

5. ANS

Le Président relate son rendez-vous, auquel participait également la DTN, avec Frédéric SANAUR. Les actions et les projets en lien avec le développement ont été particulièrement évoqués, sujets pour lesquels le Directeur général de l'Agence a manifesté son soutien. Par ailleurs, les échanges concernant un vaste plan de formation aux métiers du vélo (mécaniciens, encadrement, etc.) qui pourrait être déclenché de manière massive ont été très constructifs. Au regard des enjeux sociétaux du vélo, ce projet pourrait avoir une envergure nationale.

6. CNOSF/COJO

Le Président indique qu'une réunion s'est tenue le 18 mai avec la FFC, le COJO et l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines au sujet du VUA. Les principaux éléments issus des échanges sont les suivants :

- les pistards de la Fédération pourraient utiliser la piste et les installations jusqu'au 12 juillet dans les modalités qui seront à préciser ;
- les dates de travaux de la piste BMX sont toujours incertaines ;
- s'agissant du Siège, deux hypothèses demeurent :
 - la plus favorable serait que le Siège quitte le vélodrome fin juin pour se replier dans les locaux de Trappes ;
 - la seconde hypothèse entraînerait son départ début avril. Dans ce dernier cas, Saint-Quentin-en-Yvelines s'est engagé à reloger la Fédération dans des conditions satisfaisantes.

Pour information, l'Assemblée générale annuelle du CNOSF du 23 mai a été ouverte par un discours de la nouvelle ministre des Sports qui a fait part de sa volonté de travailler de concert avec les fédérations sportives.

7. Activités fédérales

Le Président déclare que le CNPR des 14 et 15 mai a été extrêmement dense et riche. Il remercie les présidents des Comités Régionaux de s'être mobilisés pour ce rendez-vous.

Deux séances de travail avec l'UCPA, Vélopolis et la FFC ont été organisées le 23 mai et le 3 juin afin de préparer la rencontre avec les maires de l'agglomération.

Le 24 mai, les Championnats de France Route ont été présentés à la presse lors d'une conférence qui a eu lieu à Cholet.

Le 29 mai, la FFC a eu un rendez-vous avec le maire de Montpellier, Mickaël DELAFOSSE, qui a été extrêmement constructif et productif. Plusieurs perspectives événementielles ont été abordées, ainsi que les sujets ayant trait à la mobilité et au Savoir rouler à vélo. Le Président remercie Christophe MANIN pour l'organisation de ce rendez-vous.

Yannick POUHEY aborde le décès de Monsieur Jean-Pierre GIBOURDEL, membre de la Commission Nationale de discipline et déclare que le Bureau Exécutif propose que Madame Dorothee DEBURGHGRAEVE, suppléante et membre active de cette structure depuis plusieurs années, soit titularisée.

Par ailleurs, la Fédération a enregistré la candidature de Madame Delphine JOUFFRE comme suppléante. Juriste de formation, Madame JOUFFRE était salariée de la Fédération française d'équitation et était en charge des dossiers éthiques et liés aux violences sexuelles. De fait, elle dispose des qualités et de la motivation nécessaires pour intégrer la Commission Nationale de discipline.

Ces deux nominations seront soumises au vote du Conseil Fédéral des 17 et 18 juin.

Le Président met aux voix la proposition visant à soumettre au Conseil Fédéral les candidatures de Madame Dorothee DEBURGHGRAEVE, en tant que titulaire de la Commission Nationale de discipline, et de Madame Delphine JOUFFRE, en tant que suppléante.

Les candidatures de Madame Dorothee DEBURGHGRAEVE et de Madame Delphine JOUFFRE à la Commission Nationale de discipline sont approuvées à l'unanimité.

8. Ressources humaines

Le Président annonce que le nouveau CSE, composé de trois titulaires et de deux suppléants, a été mis en place le 8 juin.

Christophe XHONNEUX ajoute qu'il a été demandé au CSE de mettre en place un règlement intérieur visant à encadrer son fonctionnement avec la désignation d'un secrétaire et d'un trésorier. L'agenda social (accord télétravail, problématiques des Jeux olympiques, conséquences de l'inflation) des prochains mois a également été évoqué.

À noter que l'inspection du travail a relancé la Fédération au sujet de la production de son rapport égalité femmes/hommes : elle doit fournir des éléments concernant son diagnostic et proposer un plan d'action élaboré avec les partenaires sociaux.

Gilles DA COSTA rappelle que les entreprises de plus de cinquante salariés doivent effectuer le calcul de l'index égalité femmes/hommes.

Christophe XHONNEUX explique que Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS a adressé à la DREETS ces éléments en mars 2021. Bien que la population femmes/hommes soit assez équilibrée (49 % versus 51 %), il importe de mettre en place des actions pour surveiller les écarts de salaires et s'assurer de l'absence de discrimination.

Il déclare que l'effectif fédéral s'élève à 53,95 ETP (CDD et CDI) au 31 mai 2022, auquel s'ajoutent neuf CDD de remplacement et alternants. À l'instar des mois précédents, les mouvements sont peu nombreux.

Cinquante salariés ont assisté aux formations sécurité incendie. Les retours concernant la qualité de ces formations ont été particulièrement positifs. Seize salariés ont obtenu la certification PSC1. Des formations des guides-files et serre-files d'évacuation seront dispensées au mois d'octobre.

Le renouvellement de l'agrément de service civique a été validé et la signature administrative devrait intervenir dans les prochains jours. À la faveur de ce renouvellement, quatre-vingts services civiques ont été attribués à la FFC.

9. Point numérique

Fabien RAFFOUX aborde le sujet de la licence Office 365, dont le contrat négocié avec Microsoft par le CNOSF est arrivé à terme, et explique que la négociation relative à un nouveau contrat n'a pas été lancée. Les licences à tarif préférentiel vont en conséquence expirer le 30 juin 2022. Toutefois, aucune interruption n'est à craindre, car la Fédération a la possibilité de basculer vers le tarif CSP.

Il expose ensuite les règles d'attribution d'une licence Office 365 sur le budget fédéral comme suit :

- être salarié de la FFC ;
- être cadre d'État pour la FFC ;
- être élu du Bureau Exécutif de la FFC, président d'une commission de la FFC ou élu chargé de mission par la présidence ;
- être un prestataire de niveau fédéral nécessitant l'accès aux ressources fédérales et à une boîte email dédiée (email en xxx.ext @ffc.fr).

Les régions sont libres de demander de nouvelles licences pour le personnel régional, pour les présidents des commissions régionales ou pour toute autre personne de la région, mais le coût réel leur est refacturé chaque semestre. Elles peuvent alors disposer d'adresses email avec une extension spécifique (@pdl.ffc.fr ; @crc.nc) si elles utilisent le système d'email, et avoir accès à Teams, ainsi qu'aux logiciels Word, Excel, etc.

La DTN a effectué une demande d'attribution de licences Office 365 pour les agents de développement territoriaux, ce qui correspond à moins de cinquante nouvelles licences. Il appartient au Bureau Exécutif de valider ou non leur prise en charge par le Siège fédéral.

Par ailleurs, la DTN souhaite intégrer dans son budget ces demandes supplémentaires de licences qui sont en principe des abonnements intégrés dans le budget DSI : les règles d'achat et de gestion actuelles ne permettent pas cette intégration, car l'abonnement annuel d'un volume de licences global est géré par la DSI avec un budget *ad hoc* et une gestion directe des licences. Aussi convient-il de s'interroger sur la possibilité de transférer les budgets de dépenses informatiques d'usage (licences logiciels, matériel) vers les codes analytiques de chaque service à l'instar de la téléphonie ou sur leur maintien dans le budget consolidé de la DSI.

Gilles DA COSTA déclare qu'il est absolument essentiel que la DSI conserve sa vision globale sur la gestion de l'ensemble du système informatique fédéral pour éviter toute dérive. Il importe que le service support de la DSI demeure cohérent et général. Toutefois, il entend la demande de la DTN qui œuvre à la construction d'un travail collaboratif avec les agents de développement territoriaux, véritables relais des fonctions de développement de la FFC. De fait, il se déclare favorable à l'intégration desdits agents dans le réseau informatique fédéral et à sa prise en charge financière

directe par la Fédération. Il s'agit d'une question de stratégie interne en relation avec la fonction de développement dans les territoires.

Christophe MANIN précise que ces demandes de licences supplémentaires permettront de disposer d'un levier d'animation des agents de développement.

Le Président confirme que l'animation de ce réseau d'agents est un élément fondamental pour le développement. Il salue le travail considérable accompli en la matière par Thierry BEDOS.

Il soumet au vote des membres du Bureau Exécutif l'attribution de licences Office 365 supplémentaires aux agents de développement territoriaux et le pilotage du budget afférent par la DSI.

La proposition suscitée est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

10. Président de la LNC

Xavier JAN salue les résultats remarquables des athlètes français. Depuis le début de la saison, les équipes françaises totalisent 56 victoires et les coureurs français en 43. S'agissant du classement mondial des équipes, cinq équipes françaises (Arkéa, Cofidis, Groupama-FDJ, AG2R-Citroën Team, Total Énergie) font partie du top 15.

Il tient à féliciter Arnaud DÉMARE qui a décroché trois victoires sur le Giro et remporté le maillot Cyclamen. À noter également les performances prometteuses de Romain GRÉGOIRE de l'équipe FDJ et celles des athlètes féminines dont le niveau ne cesse de progresser.

La LNC a poursuivi son travail sur le calendrier français 2023 et les épreuves afférentes : à ce jour, 12 équipes seraient présentes — 11 équipes françaises et l'équipe continentale Groupama-FDJ. Pour ce qui est de 2024, une réflexion est en cours avec la DTN sur les conditions relatives au dépôt des dossiers et sur l'élévation du cahier des charges des équipes continentales qui intégrerait les enjeux de la formation des coureurs.

Quant au calendrier international, il demeure surchargé, ce qui est particulièrement problématique : pour éviter d'aboutir à un circuit fermé, il est nécessaire de réfléchir diligemment à des solutions visant à l'alléger.

Enfin, la Ligue espère que sa demande concernant l'augmentation de l'âge des stagiaires professionnels sera acceptée. En effet, au regard du nombre d'équipes présentes en France, la limitation d'âge est fortement contraignante.

Le Président revient sur la problématique du calendrier international et déclare que l'abaissement des points est souhaité par certaines équipes. Or, il importe d'être vigilant sur ce sujet afin d'éviter tout affaiblissement du calendrier national.

11. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER évoque le cas d'une femme transgenre, âgée de 31 ans, qui est en transition par traitement hormonal depuis début 2021 et qui a émis une demande de participation aux Championnats de France — contre-la-montre Femmes. Cette personne qui possédait en 2021 une licence fédérale de 3^e catégorie 2021 s'est vue accorder par la Fédération française de triathlon une licence pour participer à des compétitions d'Ironman.

Pour rappel, un prérèglement relatif aux conditions d'éligibilité transgenres (homme vers femme) avait été présenté en janvier 2020 au Conseil Fédéral, mais sa validation avait été reportée dans l'attente des modifications du règlement de l'UCI. Puis, la crise sanitaire était survenue.

Le nouveau règlement de l'UCI devrait être présenté en septembre 2022.

Toutefois, la Commission médicale qui préconise de suivre strictement le règlement actuel de l'UCI a d'ores et déjà validé les principes suivants :

- l'allongement du temps entre le début de la transformation et l'éligibilité aux compétitions (deux ans et non plus un an) ;
- l'augmentation de la fréquence des dosages de testostéronémies (minimum quatre par an) ;
- la mise en place d'une méthodologie des dosages de testostérone selon les catégories de sportives.

S'agissant de la demande de l'athlète transgenre de 31 ans, le règlement UCI stipule les éléments suivants :

*« 13.5.013. Il est recommandé que chaque fédération nationale adopte son propre règlement pour déterminer l'éligibilité des athlètes transgenres à participer à des compétitions se déroulant sous sa propre juridiction. **Au niveau des championnats nationaux (ou équivalents), il est recommandé de suivre le présent règlement.***

*13.5.015 - 4. Aux fins du présent règlement, **toutes les mesures de la testostérone sérique doivent être effectuées au moyen d'une chromatographie liquide couplée à une spectrométrie de masse, comme le prévoit l'annexe technique.*** »

Sur la base de ces éléments, il s'avère que les bilans réalisés par l'athlète demandeuse ne s'appuient pas sur cette méthodologie. Dès lors, à ce jour, elle n'est pas éligible aux Championnats de France — contre-la-montre Femmes.

Yannick POUHEY estime qu'il importe que le futur règlement de la FFC soit étroitement corrélé à celui de l'UCI pour éviter toute confusion et contestation.

Éric MEINADIER abonde dans ce sens.

Le Président confirme l'importance de suivre pour l'heure le règlement de l'UCI, notamment pour préserver et garantir l'équité sportive du cyclisme féminin au départ des compétitions. Cependant, la Fédération continuera d'œuvrer de manière très appuyée en faveur de l'accès à la pratique sportive hors compétition.

Il soumet au vote des membres du Bureau Exécutif la proposition visant à suivre au sens strict le règlement de l'UCI qui prévaut actuellement en ce qui concerne la demande de participation aux Championnats de France — contre-la-montre Femmes émise par l'athlète en transition par traitement hormonal depuis début 2021.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif. Par voie de conséquence, la demande de l'athlète est rejetée.

Éric MEINADIER aborde la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport et dont les règles relatives au certificat d'absence de contre-indication (CACI) ont récemment évolué. En effet, il appartient dorénavant aux fédérations de décider si elles souhaitent ou non mettre en place un CACI pour les majeurs dans le cadre de la délivrance de la licence ou de la participation aux compétitions organisées ou autorisées par ces fédérations.

Plusieurs réunions ont été organisées avec de nombreux acteurs du sport et des fédérations et le CESO qui ont permis de confirmer :

- un accord fort sur la nécessité d'effectuer de la prévention et d'émettre des recommandations adaptées ;
- un accord sur le fait que le CACI ne répond pas à cette demande et qu'il pourrait être supprimé et remplacé par des actions de prévention et des recommandations adaptées.

Le décret d'application n'étant toujours pas publié, il n'est pas possible de soumettre ce point au Conseil Fédéral. De plus, il est nécessaire de réaliser en amont un travail approfondi sur ce sujet avant d'appliquer ces changements, lesquels ne pourront pas intervenir avant 2024.

Le Président spécifie que l'ensemble des fédérations sportives ont également suivi ce principe. De fait, le règlement fédéral actuel demeure en vigueur.

Éric MEINADIER aborde ensuite les règles concernant la participation aux Championnats de France Route 2022. Pour information, l'UCI exige que les athlètes Élites présentent le pass UCI (vaccin ou test PCR de moins de 48 heures) pour participer aux épreuves. Or, il serait plus judicieux d'exiger le pass sanitaire français qui mentionne les rappels du vaccin effectué. Quant aux Amateurs, ils en sont dispensés.

Par ailleurs, s'agissant des mesures de distanciation et du port du masque (imposé par l'UCI dans le carré VIP), il sera difficile de les imposer au regard de la situation totalement libéralisée qui prévaut en France. Dès lors, il serait plus opportun d'assouplir l'application de ces règles.

Le Président confirme qu'il sera extrêmement difficile d'imposer le masque dans certains espaces, tels que le carré VIP. Pour autant, il est primordial de respecter les règles sanitaires avec les athlètes.

Xavier JAN confirme la nécessité de les préserver et de les protéger, surtout à quelques jours du départ du Tour de France. Il importe d'être extrêmement vigilant sur ce point, notamment en limitant de personnes ayant accès au podium protocolaire et en délimitant parfaitement les zones d'interviews.

Le Président partage totalement ces considérations.

12. Directeur technique national

En préambule, Christophe MANIN déclare que Cédric CHAUMOND présentera deux sujets ayant trait au haut niveau.

Il relate la demande de subvention faite par la FFC auprès de l'ANS afin d'acquérir les équipements nécessaires à la préparation et à l'entraînement en hypoxie au sein même du Centre national de cyclisme. Ce projet d'acquisition de matériels immobilisables est évalué sur devis à 48 158 euros. L'ANS couvrira à hauteur de 80 % cette charge sous forme de subvention d'investissement (amortissable) prévue à hauteur de 38 526 euros (variable à la baisse si le coût final est inférieur au devis). Ces données ont été intégrées au budget prévisionnel rectificatif 2022.

Le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif la proposition concernant la demande de subvention de la FFC à l'ANS en vue de l'acquisition de matériel dit de Haute Performance.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Christophe MANIN évoque la synthèse de la campagne ANS et indique que la Commission Nationale s'est tenue du 31 mai au 1^{er} juin 2022 dans un esprit particulièrement collaboratif entre les élus et les techniciens. Si de manière générale les éléments de ladite campagne demeurent similaires, le montant global se révèle inférieur (4,4 millions de demandes en 2021, 3,4 en 2022).

À noter les baisses de demandes émanant des régions Hauts-de-France et Normandie, et pour la Bourgogne–Franche-Comté dont le nombre de demandes avait été assez élevé en 2021.

S'agissant des thématiques, celles liées aux jeunes et au cyclisme féminin représentent près de 60 % des demandes. Quant à la part du haut niveau, elle est de 6,8 %.

Le montant moyen de l'attribution s'élève à 1 548 euros.

Marie-Françoise POTEREAU sollicite des informations concernant le contrôle de l'adéquation de l'utilisation des subventions avec les projets proposés par les structures.

Le Président fait savoir que les contrôles sont assurés par l'ANS qui veille à l'usage de l'argent public et que la mission de la Commission Nationale est d'accompagner les structures.

Christophe MANIN confirme que les bilans sont transmis à l'ANS par la FFC.

Cédric CHAUMOND aborde le modèle économique des structures du programme d'excellence de la Fédération 2021-2022 et détaille les principaux éléments comme suit :

- 75 % des athlètes fédéraux ayant participé aux Jeux olympiques de Tokyo 2020 avaient passé en moyenne 4,8 années dans un Pôle France FFC ;

- le budget total des six Structures du Programme d'Excellence a été valorisé à 1 855 000 euros versus 313 800 euros de charges directes dans le budget prévisionnel de la DTN (hors masse salariale, amortissements et frais généraux) ;
- ces structures mobilisent 12,3 ETP (18 personnels). La prise en charge des salaires se répartit de la façon suivante : 279 000 euros pour la FFC ; 578 000 euros pour les CTS et 25 000 euros les collectivités locales ;
- les athlètes ont accès à des équipements sportifs de très haut niveau valorisés à 307 500 euros ;
- la part relative à l'hébergement et à la restauration est valorisée à 240 000 euros ;
- la part concernant la préparation et l'accompagnement de la performance (stages, soins et récupération, nutrition, etc.) est valorisée à 336 000 euros.

Quant aux ressources, elles se répartissent comme suit :

- 777 000 euros (soit 41,9 % des ressources totales) de valorisation des personnels et d'équipements mis à disposition par des acteurs publics ;
- 533 800 euros (soit 28,8 % des ressources) de subventions attribuées à la FFC orientées vers les Pôles France Jeunes et Olympiques ;
- 543 600 euros (soit 29,3 % des ressources) de ressources propres, comprenant les pensions des sportifs.
- Les sportifs concourent à hauteur de 24,4 % des ressources propres et à 7 % des ressources totales.

Ainsi, le budget moyen d'un pôle s'élève à 309 000 euros par an (minimum 135 000 euros et maximum 811 500 euros), tandis que le budget moyen par sportif est de 29 000 euros par an (minimum 19 000 euros et maximum 40 500 euros).

Le financement fédéral représente 411 000 euros (6 400 euros par sportif et par an) et la facturation moyenne aux sportifs est de 2 000 euros par an.

L'analyse de tous ces éléments apporte une connaissance plus fine et permet une prise de décision plus objective et plus stratégique. Au surplus, elle donne à voir la nécessité de communiquer plus largement sur les activités dispensées dans ces structures.

Le Président remercie Cédric CHAUMOND pour la réalisation de ce travail.

Cédric CHAUMOND expose ensuite la proposition de tarification 2022-2023 des stages individuels du Centre national de cyclisme pour les athlètes extérieurs (pour rappel, la tarification pour les cyclistes de haut niveau a été présentée et validée lors du Bureau Exécutif du 12 mai 2022).

Pour les cyclistes extérieurs (licenciés UCI, Comités Régionaux, stages Académie, stagiaires INF, etc.), la proposition de tarification est la suivante :

- repas : 20 euros par repas et 30 euros la journée ;
- forfait pension complète : 60 euros par jour hors location équipement sportif ;
- location piste BMX — vélodrome : 20 euros par personne et par créneau.

Ces tarifs sont valables sous réserve de disponibilité.

Le Président met aux voix la proposition de tarification suscitée.

La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Cédric CHAUMOND détaille ensuite la proposition de tarification des différents pôles France qui a été élaborée à l'aune de l'analyse exposée précédemment.

Pôle France Olympique BMX Freestyle — Montpellier

- internes (hébergement permanent) : 2 500 euros par an, soit 250 euros par mois sur dix mois ;
- demi-pensionnaires : 1 500 euros par an, soit 150 euros par mois sur dix mois ;
- externes (sans hébergement) : 1 000 euros par an, soit 100 euros par mois sur dix mois.

Pôle France Jeunes VTT XCO — Besançon

- internes lycéens : 2 000 euros par an, soit 200 euros par mois sur dix mois ;
- hébergement CIS et demi-pensionnaires : 1 700 euros, soit 170 euros par mois sur dix mois ;
- hébergement CIS : 1 500 euros, soit 150 euros par mois sur dix mois ;
- externes (sans hébergement) : 1 000 euros par an, soit 100 euros par mois sur dix mois.

Pôle France Jeunes BMX Race — CREPS Centre-Val de Loire — Bourges

- internes (hébergement permanent) : 2 000 euros par an, soit 200 euros par mois sur dix mois ;
- demi-pensionnaires : 1 700 euros par an, soit 170 euros par mois sur dix mois ;
- externes (sans hébergement) : 1 000 euros par an, soit 100 euros par mois sur dix mois.

Pôle France Jeunes Endurance — CREPS Centre-Val de Loire — Bourges

- internes (hébergement permanent) : 2 000 euros par an, soit 200 euros par mois sur dix mois ;
- demi-pensionnaires : 1 700 euros par an, soit 170 euros par mois sur dix mois ;

- externes (sans hébergement) : 1 000 euros par an, soit 100 euros par mois sur dix mois.

Pôle France Jeunes Ultramarins - Hyères

- internes et famille d'accueil : 3 000 euros par an, soit 300 euros par mois sur dix mois ;
- internes (hébergement permanent) : 2 500 euros par an, soit 250 euros par mois sur dix mois ;
- demi-pensionnaires : 2 000 euros par an, soit 200 euros par mois sur dix mois ;
- externes (sans hébergement) : 1 000 euros par an, soit 100 euros par mois sur dix mois.

Le Président met aux voix la proposition de tarification pour les cinq pôles suscités.

La tarification proposée par la DTN est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Cédric CHAUMOND évoque le nouveau dispositif d'accompagnement des pilotes, des coureurs et des coureuses à fort potentiel élaboré au sein du programme Relève dont les principaux éléments sont les suivants :

- identification des jeunes pilotes, des jeunes coureurs et coureuses qui ont démontré des capacités de performance de haut niveau et/ou des potentialités hors du commun (athlétiques, techniques, physiologiques) ;
- identification des acteurs nominatifs présents autour du jeune : entraîneurs, club, teams, comité, équipe, parents ;
- précision des rôles des acteurs et des objectifs intermédiaires (sportifs et de développement), avec un seul référent ou une seule référente au sein de la DTN ;
- élaboration et formalisation du projet de performance à moyen terme ;
- suivi longitudinal et bilans intermédiaires réguliers par le référent ou la référente de la DTN et/ou le ou la manager de l'équipe ;
- trois listes ont été identifiées : Relève à fort potentiel (RFP) ; Priorité haut niveau non olympique (PHNNO) ; Relève avenir (RA) ;
- aucune date préétablie pour les entrées et les sorties qui se feront au fil de l'eau, en fonction de chaque athlète ;
- communications régulières aux Maisons Régionales de la Performance sur les entrées/sorties
- organisation de « revues d'effectifs » par discipline une à deux fois par an (à préciser) ;

- développement et/ou déploiement d'outils de suivi, d'évaluation et d'accompagnement.

Les bénéfices apportés par la DTN aux pilotes aux coureurs et aux coureuses ciblés seront les suivants :

- ciblage et orientation sur les dispositifs des Maisons Régionales de la Performance (MRP) ;
- priorisation sur les aides personnalisées et l'accompagnement socioprofessionnel (après les individus du Programme Olympique) ;
- statut de sélectionnable acquis pour toutes les compétitions dans les disciplines du projet de performance ;
- accès aux dispositifs d'évaluation et d'optimisation de la performance au Centre National du Cyclisme de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- accès prioritaires aux Pôles France Jeunes voire aux Pôles France Olympiques et/ou à des stages au sein de ces structures ;
- orientation vers des réseaux ayant des expertises cyclistes adaptées (médical, nutrition, PM, PP...).

Enfin, la DTN attend des athlètes, ainsi que de leur entourage qu'ils prennent les engagements suivants :

- respect du projet de performance et des planifications établies conjointement entre les acteurs ;
- participation et implication dans les séquences prévues avec l'Équipe de France (stages et/ou compétitions) ;
- échanges d'informations avant toute prise de décisions en lien avec le projet de performance (entraînement, disciplines, teams/équipes, etc.).

Yannick POUHEY souhaite savoir si les présidentes et les présidents des Comités Régionaux et des commissions nationales ont reçu les trois listes citées (Relève à fort potentiel ; Priorité haut niveau non olympique ; Relève avenir).

Cédric CHAUMOND répond que toutes les informations seront diffusées dans les prochaines semaines, une fois les sélections finalisées.

Le Président remercie Cédric CHAUMOND pour la qualité du travail réalisé et la clarté de sa présentation.

Gilles DA COSTA demande s'il est possible de disposer d'un compte-rendu relatif à la mission lancée au sein du Comité régional de la Nouvelle-Calédonie, territoire qui dispose d'un potentiel sportif avéré, notamment en ce qui concerne la Piste. Il rappelle par ailleurs que la nouvelle gouvernance a su parfaitement redresser la situation financière.

Christophe MANIN indique que le compte-rendu sera diffusé dès l'achèvement de sa rédaction.

Le Président confirme l'important travail effectué par Tommy VANOUNENDYCKE, président du Comité régional de la Nouvelle-Calédonie, et l'efficacité des actions mises en place.

V. RÉFORME DES LICENCES et de l'activité

Yannick POUHEY rappelle que la dénomination des catégories Jeunes a été modifiée (Poussins = U9 ; Pupilles = U11 ; Benjamins = U13 ; etc.). En revanche, la dénomination des licences Compétitions est toujours à l'étude, ainsi que celle de la catégorie Apprentissage et Bien-être.

Il explique ensuite la nécessité d'attribuer un codage pour chaque type d'épreuve de toutes les disciplines, afin que seules les personnes incluses dans ce codage puissent s'engager sur une compétition. La mise en place du système de codage devra être clairement mentionnée dans la réglementation fédérale. Parallèlement, il est proposé d'instaurer une procédure permettant d'annuler la course en cas de mauvais codage, et de rouvrir un DO, tout en gardant les catégories qui pourront être engagées dans le nouveau DO.

Ces changements seraient applicables à compter de 2023.

Le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif la proposition visant à inscrire dans la réglementation fédérale l'attribution d'un codage pour chaque épreuve de toutes les disciplines, ainsi que la mise en place de la procédure permettant d'annuler la course en cas de mauvais codage, et de rouvrir un DO, tout en gardant les catégories qui pourront être engagées dans le nouveau DO.

La proposition suscitée est approuvée à l'unanimité.

Yannick POUHEY aborde le sujet de la période transitoire allant du mois de septembre au mois de décembre 2022 durant laquelle les licences 2023, qui auront de nouvelles dénominations et dont certaines d'entre elles offriront de nouvelles activités, seront délivrées, alors que des épreuves se dérouleront avec les anciennes sectorisations. Eu égard à cette situation, il est proposé d'éditer conjointement à la réglementation un tableau temporaire mentionnant les correspondances pour les quatre derniers mois de l'année 2022.

Yannick POUHEY évoque le titre 16 de la réglementation relatif au Cyclisme pour tous qui comprend les demandes de licences des Pass Open et des Pass Cyclisme, lesquels entrent dans la catégorie Compétitions. Or, dans un souci de cohérence, il conviendrait de retravailler ce titre en fonction des différentes disciplines.

Yannick POUHEY introduit ensuite le sujet de la carte à journée et de son maintien.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel le Président met aux voix la proposition visant à soumettre au Conseil Fédéral des 17 et 18 juin 2022 l'arrêt de la carte à la journée au profit de la licence Accueil à titre individuel. Cette dernière serait valable un mois et activée de manière digitalisée. Elle serait valable pour tous les types de compétitions, quel que soit l'âge.

La proposition suscitée est approuvée à l'unanimité.

Yannick POUEY s'enquiert de la position des membres du Bureau Exécutif concernant les licences individuelles et leur ouverture à certains publics.

Un échange intervient à l'issue duquel il est décidé d'évoquer ce sujet avec le Conseil Fédéral lors de la séance du mois de juin : à la faveur de sa diversité et de son expérience, il saura apporter un avis éclairé sur ce point.

Yannick POUEY tient à rappeler que la tarification des nouvelles licences sera votée lors du Bureau Exécutif du 21 juillet 2022.

VI. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Ludivine DESMONTS-MORNET aborde la réforme des licences et des activités. Pour rappel, le groupe de travail dédié à ce sujet avait émis les propositions suivantes en précisant la nécessité de les revoir :

- Élite ;
- Amateur ;
- Régional.

Or, tous les coureurs de ces licences sont des amateurs et le vocable Régional est peu valorisant. Pour une compréhension plus fine, le service communication et marketing suggère les appellations suivantes :

- Élite ou Amateur Élite ou Compétition Élite (« Élite » est une notion compréhensible par tous) ;
- Access ou Amateur Access ou Compétition Access (« Access » est une notion de zone intermédiaire permettant l'accès au niveau Élite) ;
- Open ou Amateur Open ou Compétition Open (« Open » induit l'ouverture au plus grand nombre).

Yannick POUEY souligne la clarté du vocable « compétition ». En revanche, il s'interroge sur la pertinence d'utiliser des anglicismes.

Éric JACOTÉ partage cette dernière considération.

Gilles DA COSTA estime que ces propositions manquent quelque peu de créativité. En outre, il note qu'il est difficile de caractériser le contenu d'une licence (plusieurs disciplines et différentes pratiques) en un seul mot. Il conviendrait de mener une réflexion sur des vocables plus décalés.

Xavier JAN remarque qu'il importe de réintroduire le terme « professionnel », car il signifie clairement que des athlètes pratiquent leur discipline avec un contrat de travail professionnel.

Le Président abonde dans ce sens.

Marie-Françoise POTEREAU observe qu'il serait opportun de solliciter de jeunes athlètes sur ce sujet : il est fort probable qu'ils aient des idées nouvelles à proposer.

Le Président confirme qu'il est important en effet que les jeunes puissent faire valoir leurs suggestions. Il invite le service communication et marketing à retravailler les appellations des licences en intégrant les remarques exprimées par le Bureau Exécutif.

Ludivine DESMONTS-MORNET évoque ensuite les licences Loisirs et Performance qui se répartissent comme suit :

- licence Cyclo sportive ;
- licence Nature ;
- licence Loisir ;
- licence Urbain.

À la faveur de la réforme, ces licences seront regroupées en une seule licence. Le service communication et marketing expose ses propositions de dénomination de cette licence.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel il est décidé de rester prudent sur le bloc des licences Loisirs et Performance.

Ludivine DESMONTS-MORNET aborde la retransmission télévisée des Championnats de France Freestyle qui auront lieu les 24 et 25 septembre 2022 à Montpellier et dont les objectifs sont les suivants :

- diffuser les Championnats de France Freestyle auprès d'un plus large public pour faire connaître la discipline ;
- installer la FFC dans la communauté freestyle en tant qu'acteur légitime ;
- susciter l'adhésion des athlètes au projet fédéral.

À l'issue de la présentation de deux projets, le Bureau Exécutif se prononce à l'unanimité pour l'offre d'une plateforme de streaming dont les modalités sont les suivantes :

- prise en charge à 100 % de la production et de la diffusion ;
- diffusion de six heures de programme le dimanche (date initiale des championnats) avec toutes les finales de toutes les catégories ;
- intégration d'un plan média de 10 000 euros inclus par le prestataire pour promouvoir l'événement (presse spécialisée, RS, Google, etc.) ;
- création d'un contenu additionnel : deux émissions avec un athlète avant et après l'événement ;
- relais sur les réseaux sociaux du prestataire (5 200 abonnés sur Instagram).

La communauté Freestyle est déjà présente sur cette plateforme et la diffusion des Championnats de France constitue un véritable signe positif à destination de cette communauté.

Un abonnement est nécessaire pour accéder à la plateforme (5,99 euros par mois ou 49 euros annuels), mais les licenciés fédéraux bénéficieront d'un code promotionnel de 50 %.

Ludivine DESMONTS-MORNET poursuit avec le sujet du Savoir rouler à vélo et informe de la création d'un flyer à destination des clubs pour les aider à recruter des jeunes à la fin des sessions.

Le Président rappelle que le Savoir rouler à vélo est une passerelle importante pour les clubs qui souhaitent entrer en contact avec le milieu scolaire.

Patrick CLUZAUD évoque le nouveau partenariat de la FFC avec Wagner (dans le cadre des Championnats de France qui auront lieu à Cholet) et celui avec Loxam.

S'agissant de la Mobilité, de nouvelles opérations sont en cours, notamment à Orléans.

Yannick POUHEY sollicite des informations concernant le lieu de fabrication de la mini peluche Velix (nouvelle mascotte de la Fédération) qui sera remise aux VIPs lors des événements fédéraux.

Ludivine DESMONTS-MORNET répond que les appels d'offres sont en cours et que la fabrication française sera évidemment privilégiée. Toutefois, une solution européenne sera également étudiée au cas où le budget ne permettrait pas que les produits soient réalisés en France.

Gilles DA COSTA spécifie qu'il est absolument essentiel que la FFC traduise sa stratégie RSE à tous les niveaux. Dès lors, il importe d'être cohérent et de privilégier une fabrication française ou tout au plus, une fabrication européenne.

Au surplus, il est nécessaire que les enjeux de l'économie circulaire soient également intégrés dans la politique RSE de la Fédération.

Le Président adhère à ces considérations. Il propose que le Bureau Exécutif mène une réflexion concernant l'intégration de cet élément dans le règlement financier fédéral.

VII. COMMISSIONS

13. VTT

Éric JACOTÉ déclare que la Commission Nationale propose d'augmenter de deux euros l'ensemble des tarifs d'inscription aux épreuves fédérales VTT en XC DH et TRIAL qui demeurent quasiment depuis 2019 pour le Cross-Country (+1 euro) et depuis 2018 pour la Descente et le Trial.

Les tarifs seraient les suivants :

CROSS-COUNTRY

Junior Séries

- XCO Men et Women : 43 euros.

Coupes de France (classe 1 UCI) et Championnats de France XCO/XCC/XCE/RELAIS

- XCO Minimes/U15 ; Cadets/U17 : 21 euros ;
- XCO autres catégories : 28 euros ;
- XCC : 12 euros ;
- XCE : 12 euros ;
- XC Relais des Comités/Relais des Teams : gratuit.

Coupes de France (hors classe UCI)

- U23, Élites : 40 euros.

Championnats de France Masters XCO

- XCO Masters : 28 euros.

DESCENTE

Coupes de France et Championnats de France Descente

- DH Minimes/U15 ; Cadets/U17 : 35 euros ;
- DH autres catégories : 42 euros.

Championnats de France Masters Descente

- XC Masters : 42 euros.

TRIAL

Coupes de France (classe 1 UCI) et Championnats de France TRIAL

- TRIAL Jeunes (Benjamins, Minimes et Cadets) : 28 euros ;
- TRIAL autres catégories (à partir de Juniors) : 35 euros.

Yannick POUHEY met au vote la proposition de la Commission Nationale visant à augmenter de deux euros les tarifs d'inscription aux épreuves fédérales VTT en XC DH et TRIAL. Il conviendra de bien reporter cette disposition dans les cahiers des charges des épreuves CPF/CDF en indiquant que la répartition de l'augmentation des 2 euros, à savoir 1 euro en plus pour la part de l'organisateur et 1 euro en plus pour la part revenant à la FFC.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

14. BMX

Sylvain DUPLOYER explicite que la Commission Nationale de BMX propose au Bureau Exécutif de valider le principe d'attribution des points bonus dans le cadre du Championnat de France des DN, pour faire suite à la création de la catégorie et du titre de Champion de France U23.

Ledit championnat sera basé intégralement sur l'application de la réglementation du Championnat de France des DN BMX 2022. Ainsi les points bonus seront appliqués pour valoriser le niveau sportif du pilote de la façon suivante : Élite > U23 > Junior.

Pour ce faire, un coefficient sur la base des points bonus Élite sera appliqué à la catégorie U23. Quant aux points bonus, ils seront modulés suivant le nombre d'inscrits dans chacune des catégories, afin que ce différentiel de points reste constant entre elles. En effet, plus les inscrits seront nombreux, plus les pilotes effectuent des tours et plus le barème de points est élevé. Exemple : si les pilotes U23 ont un tour de plus que les Élites, ces derniers auront quatre points de bonus supplémentaires pour rétablir la différence de points liée à l'application du coefficient.

Yannick POUHEY met aux voix la proposition visant à valider le principe d'attribution des points bonus dans le cadre du Championnat de France des DN.

La proposition est validée à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

15. Route

Nicolas ANDRÉ annonce que la Commission Nationale souhaite apporter des précisions complémentaires à un point de réglementation validé par le Bureau Exécutif le 17 mars 2022 dans un souci d'ajustement en lien avec la réglementation internationale. Ce point a trait aux équipes continentales étrangères Route, aux équipes professionnelles Cyclo-cross UCI et aux équipes Cyclo-cross UCI.

« Titre 02 — Article 2.1.2 (page 7)

2 — Sélections régionales : les coureurs français 1ère ou 2ème catégorie appartenant aux structures continentales françaises et étrangères Route (exception faite des coureurs appartenant aux équipes Professionnels CX UCI) n'auront plus accès aux sélections régionales, sauf si cette dernière participe à une épreuve internationale classée MU 1.2U MU 2.2 U si approbation de l'UC ».

Yannick POUHEY soumet au vote la proposition suscitée.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

16. Commission Nationale Cyclisme Féminin Professionnel

Christophe LAVERGNE rappelle la volonté du Président de la FFC de structurer le cyclisme féminin professionnel. Pour ce faire, la fédération a travaillé à la création d'une commission interne dédiée à cette mission avec un règlement *ad hoc* (cf. annexe) dans lequel sont détaillés sa composition ; les modalités d'élection de sa présidente ou de son président ; son rôle, le rôle du Bureau Exécutif ; son périmètre d'intervention ; etc.

L'installation de cette commission est prévue pour le mois de septembre 2022.

Xavier JAN approuve ce projet qui donne à voir la volonté commune de la LNC et de la FFC d'avancer sur ce sujet.

Yannick POUHEY met aux voix le règlement relatif à la commission sport Pro Féminin.

Le règlement particulier relatif à la commission sport Pro Féminin est adopté à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

VIII. FINANCES

Gilles DA COSTA évoque la prime de victoire pour le titre de champion du monde sur Route, prime qui est à ce jour fixée à 50 000 euros, partagée en parts égales entre la FFC et la LNC. Or, il s'avère que ce sujet nécessite une évolution du fait de la différence notoire qui existe entre le titre masculin et le titre féminin, alors que la politique fédérale considère que les pratiques féminines et masculines sont d'un niveau analogue.

Lors d'une rencontre entre la LNC et la FFC, il a été proposé de retenir pour la discipline Route et le titre mondial un montant calculé à hauteur de 5 000 euros par participant au sein de l'équipe française. Le type d'épreuve sur Route pour ces catégories « reines » exprime le plus finement la notion de sport individuel pratiqué en équipe.

La sélection masculine s'établit pour 2022 à neuf membres : huit pour le quota français, auquel s'ajoute le tenant du titre. La prime serait ainsi fixée à 45 000 euros, soit. 5000 € par coureur

La LNC s'est prononcée en faveur de cette proposition.

En conséquence, il est proposé de retenir la fixation d'une enveloppe calculée sur la base de 5 000 euros par athlète sélectionné pour les Championnats du monde sur Route hommes et femmes.

Les autres primes podium demeurent inchangées.

Le Président souligne l'aspect positif de cette proposition qui permet de récompenser tous les membres de l'équipe qui ont œuvré à l'obtention du titre de champion du monde.

Il soumet au vote des membres du Bureau Exécutif la proposition explicitée par le Trésorier général.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Il poursuit avec le budget relatif au projet « Tous en selle pour 2024 » et annonce que l'élaboration du budget rectificatif permet la première affectation de l'enveloppe afférente (215 000 euros). Sur la base du recensement effectué auprès des différentes directions, il est proposé d'attribuer un total de 79 700 euros pour le lancement des actions suivantes :

- réalisation d'un film institutionnel destiné à assurer la promotion de la FFC ;
- mise en place d'un accompagnement en communication dévolu à la réforme des licences ;
- lancement d'une plateforme de gestion des invitations à nos événements qui est partie d'un projet plus large d'outil d'aide à l'organisation d'épreuves ;

- accompagnement de la FFC sur la définition d'une stratégie RSO ;
- valorisation et mutualisation des bonnes pratiques territoriales au sein de la FFC avec la réalisation et la diffusion d'une série vidéo « À la rencontre des clubs » ;
- prestataire sur recrutement des bénévoles avec solution digitale ;
- formalisation du plan de professionnalisation.

Le Président met aux voix la proposition de répartition détaillée par le Trésorier général.

La proposition est approuvée à l'unanimité des membres du Bureau Exécutif.

Christophe XHONNEUX procède à la présentation du rapprochement budgétaire et déclare qu'un écart favorable de 839 000 euros a été constaté. Cette situation résulte essentiellement des éléments suivants :

- la partie Services généraux et vie associative (412 000 euros). Cet écart est partiellement lié à des effets calendaires (assurances) ;
- la DTN (78 000 euros). Les variations sont dues essentiellement au développement avec l'enregistrement de nouvelles subventions et un taux de dépenses inférieur aux prévisions, notamment en ce qui concerne le plan santé et le développement territorial. En outre, il semblerait que le montant des pensions ait été surévalué par rapport à la réalité. Ce point fera l'objet d'une analyse plus approfondie ;
- la DERS (186 000 euros). L'écart constaté se répartit sur les charges de structures, les épreuves officielles (56 000 euros), les Championnats de France (78 000 euros) et les labellisations (22 000 euros) ;
- le secteur Autres activités (162 000 euros). Cet écart est en partie corrélé à une écriture de stock qui entraîne une diminution des charges.

S'agissant de la vie fédérale, le budget est parfaitement en ligne avec le budget.

Gilles DA COSTA rappelle que le rapprochement budgétaire est un outil de suivi efficace et essentiel pour la Fédération. Pour autant, le dialogue est absolument nécessaire entre les ordonnateurs et la comptabilité lorsque des écarts, y compris positifs, sont constatés : il importe de maintenir la fiabilité du système de pilotage.

Le Président confirme que l'animation de cet outil est primordiale. À l'aune du monde associatif, il est avéré que la Fédération est particulièrement en avance sur ce sujet.

Le Président et Marc TILLY quittent la séance. Yannick POUHEY assure la suite du Bureau Exécutif.

Gilles DA COSTA annonce que le budget rectificatif a été soumis le 7 juin 2022 à la Commission Nationale des finances qui l'a validé unanimement. Il détaille ensuite les points majeurs comme suit :

- le résultat est en légère amélioration à -198 000 euros (+5 000 euros versus le budget initial) ;
- l'inflation a d'ores et déjà des effets sur ce budget. Il conviendra de les prendre en compte dans l'élaboration du budget 2023 ;
- des moyens complémentaires ont été octroyés à la DTN, notamment pour la cellule olympique et les Championnats du monde Route qui auront lieu en Australie ;
- une augmentation du nombre de licenciés à 108 000 a été intégrée ;
- le gain de 108 000 euros obtenu dans le cadre d'un contentieux RH avec Allianz a été traduit définitivement dans les comptes fédéraux.

À noter que la partie de l'enveloppe dédiée au projet « Tous en selle pour 2024 » qui a été affectée ce jour ne pouvait être répartie sur les différentes lignes concernées avant la validation du Bureau Exécutif. Elle le sera dans une version finalisée de ce budget rectificatif.

Xavier JAN relève le montant particulièrement élevé (430 000 euros) du budget relatif au déplacement des athlètes et de l'encadrement dans le cadre des Championnats du monde sur Route qui se dérouleront en Australie.

Christophe MANIN spécifie que ce budget comprend l'hébergement, le transport des personnes et du matériel, la restauration, etc. pour une durée de quinze jours. La Fédération a réduit autant que possible le nombre de personnes présentes.

Gilles DA COSTA confirme que la délégation française ne bénéficie d'aucune structure sur place et que tous ces éléments doivent y être projetés.

Il tient à rappeler que la FFC porte incontestablement des missions de service public, missions qui font briller les couleurs de la France, mais qui ont un coût. Bien que la Fédération bénéficie d'aides publiques pour son haut niveau, il est évident que les licenciés et le système fédéral concourent aux résultats sportifs obtenus.

Christophe XHONNEUX revient sur le budget rectificatif et explique que les variations suscitées résultent principalement :

- d'une amélioration sur la partie Vie associative de +221 000 euros, portée par une hypothèse à la hausse sur le nombre de licences (108 000) et un produit exceptionnel de 108 000 euros lié au litige avec Allianz notamment ;
- de la DTN qui présente également un écart de -35 000 euros ;
- de la partie « autres activités », du fait de la réprévision faite sur les partenariats ;
- une provision de 14 000 euros sur une créance du Comité régional de Nouvelle-Calédonie a été reprise, car devenue sans objet ;
- la vente de Montry, qui était positionnée sur février dans le budget initial, devrait finalement être effective en juillet. La FFC aura amorti le bien sur cinq mois

supplémentaires et amélioré de 5 000 euros le résultat comptable de l'opération ;

- la répartition des budgets des commissions a été prise en compte à la suite des arbitrages rendus sur les demandes formulées par les différentes commissions. Le budget global attribué est constant.

S'agissant de la DTN, les éléments sont les suivants :

- les charges relatives au personnel augmentent de 119 000 euros ;
- les compléments fédéraux augmentent de 120 000 euros, mais ils sont financés par la subvention Plan coach (126 000 euros) qui n'était pas prévue initialement ;
- le loyer MAD 2 (loyer du cube et des infrastructures sportives) accuse une progression de 39 000 euros à cause de la formule d'indexation qui repose sur des séries INSEE impactées par l'inflation ;
- la partie développe bénéficie d'un écart favorable de 89 000 euros du fait de subventions additionnelles non budgétées ;
- Une révision importante des investissements a été faite, aboutissant à la requalification d'un volume important de subventions en subventions d'investissement et qui étaient précédemment inscrites en fonctionnement. Ces investissements concernent notamment la transformation numérique. Cet élément explique également la variation sur les dotations aux amortissements en charges (+43 000 euros) et sur les subventions d'investissement virées au compte de résultat en produits (+39 000 euros).

En dehors de ces deux points et hors subvention du Plan coach, l'impact résultat se réduit de 128 000 euros par l'effet conjoint de subventions complémentaires (+56 000 euros sur le contrat de performance) et d'économies sur certains programmes (-46 000 euros sur le programme olympique ; -21 000 euros sur le programme Relève). Ces événements permettent de contenir l'impact des surcoûts de la DTN sur la FFC.

Pour ce qui est des autres directions, les mouvements sont peu significatifs. Ainsi la DERS accuse une dégradation de 20 000 euros en raison des charges de fonctionnement liées à la mise en place des espaces Privilèges (13 000 euros) et d'une augmentation de la masse salariale (6 600 euros).

En ce qui concerne les partenariats, 126 000 euros de produits ont été retirés sur un partenaire qui pour l'heure n'a honoré qu'une partie de ses engagements. Bien que des sommes restent dues, il paraît plus prudent de les retirer de l'équilibre du budget 2022. Un nouvel échéancier pourrait être défini pour les versements prévus au contrat. Afin de pallier cette réduction, un ajustement des commissions d'agence a été effectué au niveau des charges.

Quant à France Cyclisme, sa situation demeure stable, avec toutefois un écart favorable de 2 000 euros.

S'agissant des investissements, leur niveau global progresse très significativement (+401 000 euros) pour atteindre 1 525 000 euros toutes taxes comprises. Cette évolution s'explique principalement par la requalification en subventions d'investissement de subventions inscrites au budget de fonctionnement (avec des budgets équivalents en charges), mais qui en réalité financent des acquisitions de matériel qui sont des immobilisations. Ce montant comprend également les véhicules (815 000 euros), ainsi que les éléments relatifs au plan de transformation numérique (un dispositif d'analyse sur piste, des capteurs de puissance, des tentes hypoxiques) et des commandes de matériels pour les kinésithérapeutes des équipes de France.

Christophe XHONNEUX adresse tous ses remerciements à Stéphane ROUBEAU pour la qualité de son travail, tant sur le rapprochement du budget que sur le budget rectificatif.

Yannick POUHEY soumet au vote la validation du budget rectificatif exposé par Gilles DA COSTA et Christophe XHONNEUX.

Le budget rectificatif est approuvé à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

IX. POINT PARIS 2024

En préambule, Marie-Françoise POTEREAU déclare que deux courses dédiées aux Minimes/Cadettes seront organisées en marge du Tour de France féminin sur l'étape 2 (25 juillet à Provins) et l'étape 3 (26 juillet à Épernay), ainsi que deux randonnées grand public à partir des villes de départ des étapes 4 (Troyes) et 6 (Saint-Dié-des-Vosges). La logistique de ces événements est assurée par la FFC en collaboration avec la FDJ.

S'agissant des Jeux olympiques Paris 2024, il a été décidé que les différents dossiers afférents seront gérés au sein de la Fédération en coresponsabilité. Ainsi, Patrick CLUZAUD sera cochargé du parcours de la flamme et Nicolas ROUGEON de l'engagement des volontaires. Une réunion aura lieu chaque mois avec les responsables de services afin de les informer de l'avancement des sujets.

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2022, 2023 et 2024 les épreuves suivantes :

2022

Piste

Coupe de France

- Lyon, du 9 au 11 septembre 2022.

Coupe de France Juniors Piste

- Saint-Quentin-en-Yvelines, les 6 et 7 juillet 2022.

2023

BMX

Indoor

- Tours, date à confirmer.

Route

Championnats de France Avenir

- Plédran (Côtes d'Armor), du 2 au 6 août 2023.

2024

Route

Championnats de France Élite

- Mont Saint-Michel — Normandie/Avranches/Saint-Martin-de-Landelles, du 20 au 23 juin 2024 (sous réserve de validation du calendrier international).

Les attributions 2022, 2023 et 2024 sont approuvées à l'unanimité par les Élus du Bureau exécutif.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUHEY relate la demande d'homologation de la meilleure performance des 100 kilomètres de Vincent MARTINS réalisée le 23 avril 2022 sur le vélodrome de Roubaix. Ladite performance est de 2 h 16'31''834. Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La performance de Vincent MARTINS est homologuée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 40.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 7 juillet 2022.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY